Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1975)**

Heft 318

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand
N° 318 22 mai 1975
Douzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs
pour la fin 1975 : 25 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Jean-Claude Favez

318

Domaine public

Le milliard carrousel

Il y a concordance des diagnostics. L'industrie du bâtiment et du génie civil subira un tassement durable. A partir du moment où le besoin de logements (quantitatif) est satisfait en raison de la stagnation démographique, où les industriels, les commerçants investissent de manière plus sélective (car n'importe quelle entreprise ne jouit plus de l'impunité qu'impliquait, en période de croissance et d'inflation, la fuite en avant), la régression s'annonce, pour ce secteur, durable. Ce n'est pas un problème de crédit bancaire; c'est l'affirmation d'une limite des besoins à satisfaire.

Il est admis de surcroît que si une réduction de 30 %, par rapport aux années de pointe (1973 notamment) est normale, il ne faudrait pas qu'elle devienne supérieure à 40 %. Il est évident en effet qu'une importante activité doit subsister : les investissements publics ne sont pas achevés, le remodèlement, le réaménagement des quartiers doivent se poursuivre, etc.

La conclusion, qui fait elle aussi une quasi-unanimité, est donc qu'il faut empêcher un tassement trop brutal : ne pas descendre en dessous du futur régime de croisière prévisible !

La Confédération a dès lors décidé — compte tenu aussi de l'effet multiplicateur d'une relance, même sectorielle — de mettre en chantier un programme de travaux d'un milliard.

Généreuse action, sauf que, lorsqu'on y regarde de plus près, on constate qu'elle ne financera que le tiers de cette relance.

Ici commence donc la partie de prestidigitation. Le milliard est compté une première fois quand annoncé par Berne. Mais comme les deux tiers doivent être financés par les cantons, les communes et le secteur privé, on comptera à nouveau chaque décision locale; dans de nombreux cas deux fois : une première au niveau de canton, une seconde au niveau de la commune. Mais ce sera toujours le même milliard; il tournera comme les chevaux de bois.

Plus grave encore, la Confédération vient de priver les cantons de moyens importants; maintenant elle souhaite qu'ils accélèrent leurs investissements. Avec quelle monnaie ? Celle qui vient de leur être soutirée ?

La Confédération, toujours avec le même élan, annonce qu'elle augmentera la part réservée au subventionnement de l'épuration des eaux. Mais comme elle a accumulé un retard considérable dans le paiement de ses subventions, en quoi les millions supplémentaires permettront-ils d'ouvrir de nouveaux chantiers ?

Tout cela sent l'improvisation, comparable à la hâte des réductions décidées en janvier. Et l'on devine déjà que l'on est soucieux à Berne de se procurer des alibis. Nous étions prêts à favoriser la relance, dira-t-on, mais si le programme du milliard piétine, c'est la faute des cantons, c'est la faute des communes, c'est la faute des particuliers !

En réalité, le Conseil fédéral n'a pas osé dire franchement « non » à l'absurde politique déflationniste que lui a imposé le Parlement.

Le milliard de la relance, c'est, pour l'essentiel, aux autres à le payer. Commode ! Après le transfert des charges, le transfert des responsabilités... Plutôt que des habiletés, on aurait aimé que la droite parlementaire soit sans équivoque remise à sa place.

DANS CE NUMÉRO

P. 2 : Le carnet de Jeanlouis Cornuz : Les batailles de la liberté — 1er Mai en Espagne ; p. 3 : La semaine dans les kiosques alémaniques : La fin du printemps saint-gallois ; p. 4 : Léon Bloy et Karl Marx au Conseil national ; p. 5 : Protection des locataires : Les bons motifs du Conseil fédéral ; pp. 6-8 : Euthanasie : combler d'urgence un vide éthique et juridique.